

série de timbres", a déclaré le ministre des Postes, M. André Ouellet. Nous rendons ainsi un hommage bien mérité à ces gens qui ont contribué largement à enrichir notre héritage culturel."

Le timbre représentant les objets façonnés par les Algonquins comprend, de gauche à droite: un panier en écorce de bouleau, oeuvre d'un Tête-de-Boule (une branche des Chippewas); un porte-bébé en bois, oeuvre d'un Chippewa; une paire de raquettes d'un petit Montagnais; un panier en écorce de bouleau, oeuvre d'un Malecite; une boîte en écorce de bouleau, oeuvre d'un Montagnais; un couteau de Montagnais; enfin un panier en écorce de bouleau fait par un Micmac et garni de poils de porc-épic.

L'algonquin est une famille de langues apparentées et parlées par diverses tribus indiennes dont le territoire s'étendait des provinces maritimes, à l'est, jusqu'aux lacs et aux forêts du Manitoba, à l'ouest.

Les Algonquins étaient divisés en six grandes tribus: les Malecites et les Micmacs, des Maritimes; les Montagnais, du nord du Québec; les Algonquins, de la vallée de l'Outaouais; les Chippewas, du nord des lacs Supérieur et Huron; et les Cris, du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan.

L'écorce de bouleau constituant le matériel le plus important pour les Algonquins, ils s'en servaient pour construire des canots, des wigwams et plusieurs sortes de contenants. Ils vivaient surtout de chasse et de pêche et complétaient leur menu par des baies et du riz sauvage. Certaines tribus, comme les Chippewas, les Malecites et les Micmacs, cultivaient aussi le maïs.

### Réclamations contre la Yougoslavie

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment que les gouvernements canadien et yougoslave ont conclu un accord de principe en vue d'entamer prochainement des négociations en vue du règlement des réclamations de citoyens canadiens résultant de la nationalisation de leurs biens, droits et intérêts par le gouvernement yougoslave après le 23 décembre 1948. Les citoyens canadiens dont

les biens avaient été saisis avant cette date étaient éligibles à recevoir une compensation en vertu de l'accord alors signé entre le Royaume-Uni et la Yougoslavie.

Les citoyens canadiens dont les biens ont été nationalisés par le gouvernement de Yougoslavie devront soumettre les détails de leurs réclamations au ministère des Affaires extérieures, Ottawa, avant le 31 juillet 1973. L'omission de porter une réclamation à l'attention du ministère avant cette date pourra être préjudiciable à l'éligibilité de cette réclamation dans le cas d'un règlement éventuel.

Seules les réclamations au sujet de biens qui appartenaient à des citoyens canadiens au moment de leur nationalisation ou de leur saisie par la Yougoslavie pourront être prises en considération.

### Nouveau pavillon à l'Hôpital des vétérans

Le gouvernement fédéral a décidé d'allouer les fonds nécessaires et un contrat a été signé pour la construction d'un nouveau pavillon de 400 lits destiné aux anciens combattants à l'Hôpital Sunnybrook de Toronto. Le coût total du projet, y compris l'ameublement et les installations, dépassera 10 millions de dollars.

La construction du nouveau pavillon avait été prévue par l'accord de 1966, en vertu duquel le ministère des Affaires des anciens combattants (MAAC) avait cédé l'hôpital à l'Université de Toronto. Le financement des travaux de construction ainsi que l'ameublement du nouveau pavillon seront assurés par le MAAC; toutefois, la réalisation du projet relèvera de l'Hôpital Sunnybrook.

Une fois achevées, les nouvelles installations permettront de réunir dans un même bâtiment tous les malades pris en charge par le MAAC, qui suivent un traitement pour des maladies chroniques à l'hôpital ainsi que tous ceux qui reçoivent des soins en hébergement dans le foyer Divadale. L'espace libéré à l'Hôpital Sunnybrook permettra d'augmenter le nombre de lits destinés aux malades recevant un traitement actif ainsi que d'agrandir les installations mises à la disposition des étudiants.

### Évaluation des programmes scolaires

Des éducateurs des trois provinces des Prairies travaillent ensemble à un projet visant à évaluer adéquatement les programmes scolaires. La critique croissante dont les dépenses scolaires font l'objet a rendu nécessaire la mise sur pied d'un tel projet. En effet, on demande aux écoles de justifier, d'une part, le manque de changement et, d'autre part, les innovations des programmes scolaires.

Le Projet interprovincial d'évaluation scolaire (PIES) est donc en marche. Ses participants encouragent et aident des écoles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta à évaluer leurs programmes en identifiant et en rendant disponibles des matériels, des techniques et des personnes-ressources. Citoyens et éducateurs collaborent à ce processus en évaluant les programmes actuels et les besoins futurs de l'école.

On prévoit trois étapes de travail: la planification et l'initiation (phase 1); la mise en oeuvre et la réalisation (phase 2); et la dissémination (phase 3). On en est actuellement à la deuxième phase. Le projet ayant débuté au printemps 1972, il devrait durer en tout trois ans. Les recommandations du PIES seront mises à la disposition de toutes les écoles, car l'objectif est de permettre une meilleure évaluation, de répondre aux besoins de changement et d'offrir aux élèves des expériences valables d'apprentissage.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.